



Assemblée Générale Ordinaire
GECE OCCITANIE
10/11/2017 – Saint-Affrique (12)

Présents :

1. ANDRE Audrey, Elevage du Vialaret, Adhérente du GECE Occitanie
2. BOURRIER Valérie & LAGROVE Philippe - élevage d'Aurières, Adhérent du GECE Occitanie
3. BROSSETTE Thierry, Adhérente du GECE Occitanie
4. BRUN Olivier, Adhérent du GECE Occitanie
5. CANCHES Sylvie, Vice-Présidente du GECE Occitanie
6. CRECHE Claude, Adhérent du GECE Occitanie
7. FRAISSE Sylvie, Adhérent du GECE Occitanie
8. GOBART Jean-Claude, Adhérent du GECE Occitanie
9. MEGE Martine, Adhérente du GECE Occitanie
10. PESQUET Brigitte, Membre du Conseil d'Administration du GECE Occitanie
11. PESQUET Jean-Jacques, Président du GECE Occitanie
12. RIOU Yves, Membre du Conseil d'Administration du GECE Occitanie
13. ROSELL François, Elevage du Sucal, adhérent de GECE Occitanie
14. TEMPIE Gérard, Secrétaire du GECE Occitanie et éleveur de chevaux Barbe

Assistait à la réunion Olivier RAYNAL, Eleveur installé en Région Occitanie adhérent au GECE OCCITANIE mais non membre de l'ACA.

Membres absents du GECE Occitanie mais excusés et ayant donné leur pouvoir et adressé le formulaire d'adhésion et d'approbation du Protocole d'Accord:

1. AMPHOUX Gilles, Adhérent du GECE Occitanie
2. ANDRE Audrey, Adhérent du GECE Occitanie – membre de CAO -
3. BECHARD Didier, Membre du Conseil d'Administration du GECE Occitanie
4. BEUCHER Robin, Adhérent du GECE Occitanie
5. BOIRAL Bernard, Adhérent du GECE Occitanie
6. BOUSQUIERES Sylvain, Adhérent du GECE Occitanie
7. BOUDON Jean-Paul Adhérent du GECE Occitanie,
8. CABROL Didier, Adhérent GECE Occitanie
9. CALVIN Hugues, Adhérent GECE Occitanie,
10. CHALLIER Jacques, Adhérent GECE Occitanie
11. CHAZEL Stéphane, Adhérent GECE Occitanie,
12. CIARONI Marco, Adhérent GECE Occitanie
13. COOPER Russel, Adhérent du GECE Occitanie
14. DEROSCH Christèle, Adhérente du GECE Occitanie - assistait au CA de l'ACA
15. DONNAIS Lilian, Administrateur GECE Occitanie
16. GIL Anthony, Adhérent du GECE Occitanie
17. FLOTTE Gilles, Adhérent du GECE Occitanie – assistait au CA de l'ACA
18. HEILIGER Catherine, Adhérente du GECE Occitanie
19. JOUSSERAND Philippe, Adhérent GECE Occitanie



20. LAMORINIÈRE Marion, Adhérente du GECE Occitanie
21. LAPORTE Romain, Adhérent du GECE Occitanie
22. LINO Alison, Adhérente du GECE Occitanie
23. MAURIN Jean-Claude, Adhérent du GECE Occitanie
24. MAURIN Marie, Adhérent du GECE Occitanie
25. NOGUEIRA Christophe, Adhérent GECE Occitanie
26. LARACINE Michel, Trésorier du GECE Occitanie
27. MEZY Marcel, Adhérent GECE Occitanie
28. MILETTO Cécile, Adhérente du GECE Occitanie
29. PASCAL Isabelle, Adhérente du GECE Occitanie
30. PEILLARD Christian, Adhérent du GECE Occitanie
31. QUET Christian, Adhérent GECE Occitanie assistait au CA de l'ACA
32. RESTES Marie Christine, Adhérente du GECE Occitanie
33. RICHARDIER Yves, Adhérent du GECE Occitanie
34. RIGHINI Florence, Adhérente du GECE Occitanie
35. SAUVAYRE Jean-Luc, Adhérent du GECE Occitanie
36. SZYMANEK Adam, Adhérent du GECE Occitanie
37. SCHAWRZ Edith, Adhérent du GECE Occitanie
38. TOUSSAINT Jean Luc, Adhérent GECE Occitanie
39. WATTEAU Sophie, Adhérente du GECE Occitanie

Membres Absents du GECE Occitanie mais non membre de l'ACA :

40. CAZES François, Adhérent du GECE Occitanie – éleveur d'anglo arabe – a donné son accord pour participer au vote mais non cerné ;

Ouverture de séance : 19 heures

Sylvie CANCHES, au nom du Directeur de l'Ecole de Saint-Affrique, nous accueillait dans les locaux de l'école et devait être notre interprète auprès du Directeur pour le remercier une fois de plus pour cet accueil.

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1) Approbation du Protocole d'Accord signé avec CAO et ACA
- 2) Point sur situation de la filière (niveau régional)
- 3) Point sur la situation de la filière (niveau national)
- 4) Evolution du GECE Occitanie
- 5) Organisation présentation étalon 2018 –
- 6) Points divers –

Gérard TEMPIE, en qualité de Secrétaire fait le point des personnes présentes (16) qui ont élargé sur la liste de présence dont 14 adhérents au GECE OCCITANIE et annonce être en possession de 53 formulaires d'approbation du protocole signés par les adhérents concernés (y inclus ceux appartenant aux 14 adhérents présents)



Il rappelle que sur les 67 adhérents à jour de cotisation au GECE Occitanie, 60 sont adhérents à l'ACA, dont 53 nous ont retourné leur formulaire de demande d'adhésion à CAO en vue de la création de l'ACA Occitanie.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD GECE OCCITANIE - CAO

1. Le Président et la Vice-Présidente tiennent à rappeler le contexte dans lequel se situe la préparation de ce Protocole et sa signature à Uzès lors des Finales d'Octobre. Ils confirment que ce Protocole sera définitivement exécutoire qu'après l'approbation formelle de chacune des deux assemblées Ordinaires du GECE Occitanie et de Cheval Arabe Occitanie. La présente réunion ayant particulièrement pour objet de procéder à l'approbation du Protocole.
2. Ils ajoutent par ailleurs que l'adhésion à Cheval Arabe Occitanie (CAO) ne s'effectuera que si le processus de vote à l'AGE électorale, qui doit permettre la Constitution de la nouvelle ACA Occitanie avec ses statuts, son conseil d'administration et la nomination d'un nouveau bureau, est parfaitement transparent et que la liste des adhérents concernés et des candidats au Conseil d'Administration est connue par tous, quelque-soit l'appartenance initiale (CAO ou GECE Occitanie).
3. Nous vous rappelons que pour participer aux Concours d'Elevage et, percevoir les primes qui en découlent, vous devez obligatoirement être adhérent à la SHF et être membre d'une Association Régionale d'Éleveurs et être également membre d'une Association Nationale de Race.
4. Suite au message reçu du Président de « Cheval Arabe Occitanie » en date du 4 novembre 2017, la date de l'Assemblée Générale Elective de CAO a été fixée le 16 décembre 2017 à 14 heures à Castelnaudary. Sa localisation exacte sera communiquée ultérieurement.

**SOU MIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE PRESENTE,
LE PROTOCOLE EST VALIDE A L'UNANIMITE AVEC LA RESERVE INDIQUEE**

SITUATION DE LA FILIERE AU NIVEAU REGIONAL

5. Le Président tient à rappeler les difficultés et dysfonctionnements que rencontre la filière au niveau régional.
6. La mise en application de la Loi NOTRe a été entreprise de manière très disparate suivant les organisations concernées :
 - a. certaines conservent encore, en leur sein, des associations des deux anciennes régions ; c'est le cas de la SHF Occitanie, du Conseil des Equidés Occitanie,
 - b. d'autres ont omis dans leurs statuts de prévoir les déclinaisons régionales telle l'ACA où ni le GECE Occitanie pas plus que « Cheval rabe Occitanie » n'ont une justification réglementaire,
 - c. d'autres enfin n'ont pas encore statué tels les Comités Régionaux d'Equitation.
7. La mise en œuvre par le GECE Languedoc Roussillon de toutes les dispositions lui permettant d'être en conformité avec les orientations de la Loi NOTRe en engageant un processus de regroupement des adhérents des deux GECE (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) en une seule structure, n'a pas abouti.



8. La Région la mieux structurée en matière d'élevage des chevaux de sport apparaissait être l'Occitanie ; notre région est par ailleurs représentative de la discipline de l'endurance de par l'importance des élevages concernés, tant en chevaux de race pur-sang arabe que d'autres races. Il apparaissait important de réserver aux éleveurs de chevaux de cette discipline, la place qui leur revient.

9. Le GECE Occitanie, à la recherche d'une adhésion transparente et utile à la SHF Occitanie, a accepté de se joindre au groupe des associations régionales d'éleveurs sollicitées pour constituer la SHF Occitanie ; mais pour autant que certaines dispositions préalables soient prises en compte et notamment une meilleure prise en considération de la discipline « Endurance » qui doit représenter la discipline « phare » de notre Région :

- a. Une harmonisation indispensable, dans la prise en compte par chacune des associations membres, des orientations de la Loi NOTRe avec un regroupement/consolidation effectif des organisations régionales existantes :
 - i. Le SEMIME syndicat représentant les élevages de chevaux de sport du Languedoc Roussillon et l'Association des Eleveurs de chevaux de race Selle Français de Midi-Pyrénées (ASF Midi-Py),
 - ii. L'Association des éleveurs de chevaux anglo-arabe de Midi Pyrénées qui doit évoluer en association occitane ;
 - iii. L'Association des Poneys du Sud qui doit se promouvoir en association occitane ;
 - iv. Enfin, l'existence d'une seule association GECE Occitanie qui doit comprendre l'intégralité des éleveurs de chevaux d'endurance des deux régions.
- b. Une représentation effective des éleveurs de chevaux d'endurance au sein de la SHF et non au travers du SEMIME actuellement seul représentant des chevaux de sport au sein de la SHF
- c. Une révision du mode de répartition des postes au sein de la SHF Occitanie, actuellement basé sur le nombre de naissances par race, non représentatif de la part des chevaux d'endurance.

10. La nouvelle réglementation en matière de définition des activités et objectifs d'une Institution de race, qui a été mise en place par application de la directive communautaire et du décret et de l'arrêté adoptés, a recentré les attributions d'une Association de race sur les aspects d'Organisme de Sélection (OS).

11. C'est en application de ces dispositions que l'ACA a procédé à la réactualisation de ses statuts. Le GECE Occitanie a fait de même et adressé ses nouveaux statuts à l'ACA pour qu'ils soient pris en considération en préservant le rôle qui lui était attribué de représentation des éleveurs de chevaux d'endurance toutes races confondues tout en réservant un place privilégiée aux éleveurs de chevaux de race arabe et DSA.

12. Simultanément, le Conseil des Equidés d'Occitanie a été constitué par la réunion des Conseils des chevaux du Languedoc et de celui de Midi-Pyrénées et a élaboré son programme pluriannuel d'actions 2017-2020. Celui-ci est actuellement en discussion avec la Région. Le Conseil des Equidés d'Occitanie (CEO) constitue au niveau de la Région Occitanie, la référence pour l'expertise des dossiers



afférents à la filière cheval. Il est reconnu comme outil unique et indispensable pour représenter la filière équine dans la Région.

13. Le GECE OCCITANIE est pour le moment le seul représentant des éleveurs de chevaux d'endurance au sein du CEO et a été élu à la Présidence du Collège 1 représentant l'ensemble des éleveurs d'équidés de l'Occitanie.

14. L'adhésion des autres associations régionales (SEMIME, ASF-MIDIPY, Cheval Arabe Occitanie et SHF Occitanie) est en cours d'examen au niveau du Conseil d'Administration du CEO. La signature du Protocole d'Accord dont il est question et la création future de l'ACA Occitanie, permettra d'apporter une réponse aux préoccupations des éleveurs de chevaux arabes avec le maintien du GECE Occitanie pour la représentation des éleveurs de chevaux d'endurance toutes races confondues.

SITUATION DE LA FILIERE AU NIVEAU NATIONAL

15. Le processus de renforcement de l'administration territoriale suite à l'adoption de la Loi NOTRe s'est accompagné d'un désengagement de l'Etat pour la filière au niveau national. Les difficultés financières rencontrées par les sociétés mères suite à ce désengagement ont amené ces dernières à se réunir à l'initiative de la Présidente du Groupe d'étude élevage-section cheval du Sénat.

16. C'est dans cet esprit que le « **Fonds Eperon** » a été créé pour faciliter la structuration des organisations professionnelles d'éleveurs de chevaux en Région afin de porter des projets structurants, innovants et pérennes. **Ses ressources sont issues d'un prélèvement (environ 9 millions € par an) effectué à la demande de l'administration nationale, sur les recettes du PMU.** Il est apparu au cours des dernières années qu'une partie significative de ces ressources (7 millions €) est généralement attribuée à des projets portés par les maisons mères (SHF, SFET, FFE) et que ce ne sont que 2 millions € qui sont directement versés pour le financement de projets en Région, par le canal des Conseils des Equidés de Région.

17. A l'initiative de la Présidente du Groupe d'étude élevage-section cheval du SENAT, Madame Anne Catherine LOISIER, Sénatrice de Côte d'Or, des réflexions ont été menées pour assurer la mise en place d'une « gouvernance adaptée de la filière cheval » afin de répondre aux bouleversements rencontrés. Il a été constaté que seuls France Galop, Le Trot et la FFE avaient été invité aux premières réunions (le PMU, invité s'était excusé).

18. Cette anomalie a été partiellement corrigée lors de réunions suivantes où la SHF (notre maison mère) et la SFET (maison mère des éleveurs de chevaux de travail) ont été invités à participer. Les conclusions ont abouti au constat que « les débats entre les acteurs de la filière sur la mise en place d'une gouvernance étaient rendus difficiles par le trop grand nombre d'organisations en concertation ». Ces réflexions n'associaient toujours pas une structure importante de la filière constituée par la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux (FCC), pourtant stratégique dans le dispositif voulu par la Loi NOTRe.

19. Devant ce grave manquement, la FCC a réuni l'ensemble de ses Président de Conseil des Chevaux, qui ont rédigé une motion à destination tant de l'administration régionale pour l'informer de cet oubli, que de l'administration centrale pour préciser et confirmer que :



- a. Tous les conseils des chevaux (16) ont signé la motion montrant leur parfaite solidarité et indiquant l'importance que revêt l'affectation du « Fonds EPERON » en Région, effet levier, financement structurant, accompagnement garanti d'un financement régional.
- b. Le soutien des Conseils Régionaux a été sollicité pour soutenir la défense des Conseils des Chevaux en Région.
- c. Le maintien d'une affectation privilégiée en région du « Fonds Eperon », outil indispensable et stratégique;
- d. La volonté confirmée de montrer une solidarité au soutien régional et la volonté de défendre cette institution régionale en toutes occasions.

20. La moitié des sénateurs ayant été renouvelé dans le cadre des dernières élections, il n'est pas impossible que la commission « Cheval au Sénat » soit également modifiée et la FCC profitera de cette réorganisation pour se faire entendre. Une action sur les deux chambres pourrait être souhaitable, et les présidents des Conseils des Equidés de chaque Région pourront maintenir des relations soutenues avec tous les parlementaires de leurs régions.

21. Dans le même temps, la FFE a procédé au règlement de la compensation de TVA aux Centres Equestres par utilisation du solde de 16.00 millions € mobilisé à cet effet par prélèvement sur les ressources du PMU. Il ne semble pas, à priori, que les éleveurs de chevaux en général et d'endurance en particulier n'aient été concernés par cette « dotation ».

22. C'est dans ce contexte pour le moins étrange et inquiétant que nous, éleveurs de chevaux d'endurance, devons agir et mener toute action qui permettra de montrer l'importance que représentent nos élevages pour la Région et surtout demeurer « soudés et constructifs ».

EVOLUTION POSSIBLE DU GECE OCCITANIE

23. **Le GECE OCCITANIE**, dont l'objet est de regrouper l'intégralité des éleveurs de chevaux d'endurance sera maintenu et mènera les activités qui découlent de ses statuts. Son redimensionnement et ses attributions pourront être envisagés lors de la prochaine assemblée générale. Un regroupement des éleveurs de chevaux d'endurance des autres régions, membres ou non d'un GECE régional, a été fortement souhaité par l'ensemble des participants.

ORGANISATION DE LA PRESENTATION DES ETALONS POUR 2018

24. Compte tenu (i) de la qualité de l'accueil, (ii) de la convivialité de la manifestation organisée en 2017 et enfin (iii) de la proximité de l'autoroute A75, les adhérents, d'un commun accord, ont décidé de reconduire pour 2018 uniquement une séance de présentation d'Etalons localisée sur le Domaine de Gaillac. Sylvie Canches assistée de Christèle DEROSCH, Audrey ANDRE et Jean Claude GOBART assureront les contacts nécessaires. Le Président se chargera de prévenir l'IFCE (Site d'Uzès) de la non reconduction de la manifestation de l'année passée.

DIVERS

25. **Recrutement d'une stagiaire Licence pro.** Notre Vice Présidente, Syvie Canches, a demandé si le GECE Occitanie et Persikland manifestaient un intérêt pour recruter, comme l'année passée, une stagiaire de l'Ecole de Saint-Affrique. A l'unanimité il a été convenu que cette stagiaire, Mademoiselle Nastasia Rouquette, pourrait s'occuper, d'une part de l'actualisation du site internet des éleveurs et d'autre part de la préparation de la présentation d'étalon.



26. **Programme pluri annuel 2017-2020 du Conseil des Equidés d'Occitanie**, le Président informe les membres que ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration du CEO, a été transmis à la Région. Ce document regroupe l'ensemble des actions proposées aux co-financements de la Région pour la filière équine en Occitanie. Il appartiendra ensuite à chaque association concernée de présenter et porter ses actions, accompagnée du Président de collège auquel cette association est rattachée au sein du CEO (Collège 1 : Production, Collège 2 : Utilisation, Collège 3 : Autres métiers).

27. **Réunion de la Fédération des Eleveurs d'Equidés d'Occitanie**. Une réunion s'est tenue à Carcassonne à l'initiative de la Fédération des Eleveurs, avec l'appui de la Chambre d'agriculture régionale avec pour objet de s'organiser pour pouvoir bénéficier d'appuis pour minimiser les frais d'équarrissage et frais vétérinaires sur les actes obligatoires. Les participants ont convenus d'intervenir dans un premier temps sur le sujet « équarrissage » au travers la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS d'Occitanie).

L'ordre du jour étant vu, la réunion est close à 20h30.

Fait à Uzès le 17 novembre 2017

Le Président
M. Jean-Jacques PESQUET

Le Secrétaire
Mr Gérard TEMPIE